



17ème législature

Question N° : 36	De M. Fabrice Brun (Droite Républicaine - Ardèche)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Moyens dévolus à la sécurité civile et à la protection quotidienne des Français	Analyse > Moyens dévolus à la sécurité civile et à la protection quotidienne des Français.
Question publiée au JO le : 26/11/2024		

Texte de la question

À l'approche de la Sainte-Barbe, M. Fabrice Brun interpelle M. le ministre de l'intérieur sur les moyens dévolus à la sécurité civile et à la protection quotidienne des Français et des Ardéchois. Dans un département rural comme l'Ardèche, 335 communes pour 331 000 habitants, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), financé à 70 % par le département et 30 % par les communes et communautés de communes, doit faire face à tout type de risques : incendies, crues et inondations, risques sismique, fluvial, industriel, nucléaire... De surcroît, le secours à la personne explose, avec des difficultés supplémentaires liées à la désertification médicale. Quels moyens supplémentaires le Gouvernement entend-il mobiliser pour accompagner le SDIS et le département de l'Ardèche pour financer les investissements liés à la gestion de ces différents risques ? En Ardèche, 92 % des pompiers sont volontaires. Quels moyens le Gouvernement engage-t-il pour renforcer le volontariat, clé de voûte du système de sécurité civile français, encore plus en ruralité ? Où en est le décret d'application de la mesure adoptée dans le cadre de la réforme des retraites 2023, visant à permettre aux sapeurs-pompiers volontaires ayant accompli aux moins dix années de service, continu ou non, de valider des trimestres de retraite supplémentaires ? Enfin, alors que le syndrome de stress post-traumatique est aujourd'hui bien connu des soldats revenus de conflits de guerre, il lui demande ce que le Gouvernement met en œuvre pour accompagner la blessure psychique des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels dans le cadre de l'exercice de leur mission de sécurité civile.